

Les news

Les SRIAS :

Pour la 3ème année consécutive, les budgets des SRIAS sont en augmentation pour 2023. Depuis 2020, le budget global des actions locales destiné aux 18 SRIAS a progressé d'environ 65 % . C'est une bonne nouvelle pour tous les agents bénéficiaires de l'ASI.

L'outremer :

La délégation FGF-FO au CIAS revendique, depuis plusieurs mois, le remplacement de l'abattement de 20 % sur le calcul de revenu fiscal de référence pour l'accès à l'ASI par le pourcentage réel de la sur-rémunération appliqué dans chaque territoire (de 40 à 53 %). Lors du CIAS du 30 juin 2022, FO a demandé ou en était le dossier. Une étude d'impact budgétaire a été réalisée et nous sera présentée prochainement. Nous espérons une issue favorable à ce dossier. Cette revendication a été initiée et portée par la délégation FO du CIAS.

Les RIA :

Une étude est réalisée, au sein du CIAS, auprès des RIA pour évaluer les problèmes et estimer le besoin pour une aide la plus efficace possible. Ce dossier est mené conjointement par les coanimateurs des commissions permanentes restauration et SRIAS du CIAS.

La PIM restauration sera réévaluée à compter du 01 septembre 2022 de + 7 % soit 9 centimes, la portant à 1,38 €.

De plus le nombre de bénéficiaires sera augmenté puisque l'indice plafond passe sera porté de 480 à 534 IM.

EDITO

Notre congrès confédéral est passé, les élections politiques sont passées. Le prochain moment fort électoral sera celui qui nous permettra de choisir nos représentants du personnel et de donner à nos structures syndicales le poids nécessaire pour établir un rapport de force favorable face à l'administration.

Concernant l'Action Sociale Interministérielle, le précédent mandat nous a permis, avec une position majoritaire, de porter des projets novateurs et de mettre en avant les valeurs fortes qui sont les nôtres et qui nous mobilisent pour permettre aux agents de bénéficier de prestations les plus variées et les plus profitables. Ces prestations ne se limitent pas à une activité de « billetterie » mais ont pour vocation d'élargir les possibilités d'accès, pour les agents et leur famille, à la culture et aux loisirs mais aussi de limiter autant que faire se peut les difficultés liées au quotidien en termes de garde d'enfant, de logement, de restauration et de certaines ressources. Être auprès des agents qui se trouvent en situation délicate et qui ne savent pas toujours où trouver des réponses est une des finalités de l'ASI ; cela requiert une bonne connaissance des thématiques mais également beaucoup de disponibilité. Les membres des SRIAS, particulièrement les présidents et vice-présidents, sont souvent en première ligne pour répondre à ces attentes. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur des ressources administratives performantes et suffisantes, ce qui n'est pas toujours le cas, la réunion « journées des présidents » (voir CR page 2) l'a bien fait ressortir.

La délégation FO au CIAS réclame depuis plusieurs années l'augmentation de l'effectif alloué à la gestion de l'ASI au sein des PFRH ; la situation actuelle montre l'urgence à donner des moyens réels, pérennes et solides, notamment en formant correctement et systématiquement les CASEP et les correspondants administratifs à la gestion de l'ASI et aux différentes thématiques qui la composent. Il n'est pas tolérable que les acteurs de l'ASI, quels qu'ils soient, aient à souffrir du peu d'intérêt montré par nos dirigeants pour cet outil pourtant essentiel. Il n'est pas acceptable que les SRIAS ne puissent mener à bien des projets parce qu'il manque du personnel pour les mettre en œuvre ; il n'est pas entendable qu'un SGAR, un Directeur, un Préfet puisse répondre « faites en moins » quand on lui demande des moyens pour la mise en place d'actions. Il n'est pas supportable que les agents ne puissent pas se voir proposer des prestations sous prétexte d'un manque de personnel ou de compétences ! et il n'est pas admissible d'utiliser les moyens financiers du budget 148 pour externaliser la gestion que l'on ne peut assurer dans l'administration, faute de personnel !!!

L'administration a des devoirs vis-à-vis de ses agents, on ne peut la laisser les traiter avec mépris ou négligence. Nous mettons toute notre pugnacité et notre énergie pour que les agents soient respectés et pour que les représentants des instances de l'ASI puissent accomplir leur mission dans de bonnes conditions pour le bien de tous.

Nous vous souhaitons une période estivale reposante et joyeuse et vous donnons rendez-vous cet automne.

Dernière minute : la revalorisation de 3.5% du point d'indice, annoncée par le ministre le 28 juin, sera accompagnée de mesures concernant l'Action Sociale. A lire dans les « news »

Nathalie DEMONT



Les journées président(e)s et vice-président(e)s de SRIAS des 15 et 16 juin 2022

Les journées « Président » se tiennent traditionnellement 2 fois par an. Elles sont l'occasion pour les présidents(e)s et vice-président(e)s des SRIAS de se rencontrer, d'abord sans l'administration, le 1^{er} jour, puis, le lendemain avec l'équipe de « 5BAS » (Bureau Action Sociale) en charge de l'action sociale à la DGAFP (Direction Générale de l'Administration de la Fonction Publique). Les membres des OS du CIAS peuvent également participer à ces réunions.

Ces moments d'échanges permettent à la fois de faire le point sur la situation globale de l'action sociale interministérielle mais aussi de partager les « bonnes pratiques » et les idées, projets, actions mis en place dans les différentes SRIAS et voir dans quelle mesure elles peuvent intéresser les autres et y être adaptées. Ainsi, ont été évoquées des actions « partagées » concernant le logement, les proches aidants et les personnels ou leurs enfants porteurs de handicap.

Ce **mercredi 15 juin** donc, sous la houlette du président du CIAS et du coanimateur de la CP SRIAS, les présidents et vice-présidents, certains en présentiel et d'autres en visio, se sont exprimés sur les actions menées dans leur région, les résultats, les réussites et les difficultés, ces dernières étant directement liées au manque d'effectifs de plus en plus criant et de plus en plus problématique mais aussi aux problèmes de gestion que ce soit au niveau du règlement des prestations que de celui des frais de déplacement (utilisation du logiciel CHORUS). Ces complications rendent parfois le mandat difficile et certains déplorent le peu d'intérêt et d'empressement des représentants locaux (préfet ou sgar ou pfrh) pour l'ASI alors même que les délégations mettent beaucoup d'énergie dans l'accomplissement de ces missions.

Le travail effectué dans les SRIAS est important, il a été maintenu pendant la pandémie et il faut inciter l'administration à la fois à reconnaître les intervenants et à prendre les responsabilités qu'on lui demande de prendre. Il est essentiel que l'on fournisse les moyens matériels et humains aux SRIAS pour fonctionner efficacement.

Ce problème a été à nouveau abordé **le jeudi 16 juin**, lors de la journée dédiée à l'échange avec l'administration, en présence de la nouvelle chef du bureau 5BAS. Cette dernière a indiqué qu'elle souhaitait travailler avec les représentants de l'ASI au national et en région et qu'elle espérait pouvoir faire évoluer les choses favo-

ablement bien « qu'elle n'ait pas de baguette magique ». Elle a félicité les équipes pour le dynamisme des SRIAS et la coopération efficace et bienveillante qui se mettait en place entre les différentes équipes grâce à des échanges fructueux et réguliers.

Les présidents de SRIAS ont insisté sur les divers problèmes de logement, de quelque nature qu'il soit et sur la nécessité de mettre également en place des actions tournées vers le handicap et/ou les aidants. Ces actions, déjà existantes dans certaines régions, peuvent être proposées en « inter-SRIAS » et doivent faire l'objet d'une publicité importante afin que les agents les connaissent et n'hésitent pas à s'y inscrire.

De son côté, la chef de bureau rappelle l'engagement pour l'environnement et souligne l'intérêt du ministre actuel pour la réflexion écologique ; il faudrait donc réfléchir à « des actions vertes ».

Les présidents reviennent ensuite sur les difficultés liées à la taille des SRIAS, la perte de lien avec les départements parfois, le manque de retours des administrations et la difficulté rajoutée par la mise en place laborieuse des SGC (Secrétariats Généraux Communs) qui eux-mêmes manquent de moyens pour la mise en œuvre de l'ASI. Les 2 coanimateurs SRIAS (l'un représentant les OS, l'autre l'administration) prennent la parole pour indiquer quelques pistes, notamment de mobiliser les SGC régionaux et renforcer les effectifs pour assurer la continuité du service.

Il a été obtenu, pour les DROM, qu'une réunion dédiée soit programmée afin que le point puisse être fait sur les problématiques particulières de ces territoires et pour y proposer des pistes de solutions, déjà évoquées.

En résumé, les problèmes liés aux effectifs et, de fait, à la gestion des SRIAS pèsent énormément sur les présidents et vice-présidents dont certains sont en situation délicate. L'engagement de l'Etat employeur doit être à la hauteur de l'engagement des autres acteurs de l'ASI et permettre de répondre aux attentes des agents, particulièrement en cette période déjà perturbée par la pandémie et perturbante au regard de la situation nationale et internationale, que ce soit sur un plan économique ou humain. Les personnels ne comprendraient pas que l'administration qui les emploie ne prenne pas en compte les impacts du COVID et de l'inflation grandissante.

Ce CIAS plénier était le dernier du chef de services des parcours de carrières et des politiques salariales et sociales à la DGAFP. Stéphane Lagier a fait part aux membres de l'instance de sa satisfaction à avoir travaillé avec celle-ci et s'est félicité de la bonne relation entre ses différentes composantes. Il a souhaité que cette dynamique perdure et que les résultats soient à la hauteur de l'engagement.

L'ensemble des Organisations syndicales l'ont également remercié pour son écoute et sa disponibilité et lui ont souhaité bonne continuation.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président du CIAS a donné lecture d'une déclaration liminaire commune à l'ensemble des organisations syndicales (voir page 4) pour rappeler leurs revendications, rendues encore plus pressantes par la situation délicate de certains agents qui subissent de plein fouet l'inflation galopante. Aux points habituels de l'ordre du jour (approbation du PV du précédent CIAS, point budgétaire, questions diverses) était ajouté un point sur la mise en œuvre de la feuille de route interministérielle sur le logement des agents publics. En effet, une lettre de mission sur ce sujet avait été adressé début avril par la ministre Amélie de Montchalin à Jildaz ECOLAN, administrateur civil chargé de mission à la DGAFP. Ce dernier doit rendre sa copie au mois d'Octobre.

Concernant le budget, et même si elle se réjouit de l'amélioration de la consommation par rapport aux années précédentes, la délégation FO a indiqué que les chiffres sur la surconsommation prévue devaient être tempérés et même infléchis par certaines données. Compte tenu de la situation internationale et de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux qui risquent d'impacter la création ou la rénovation des RIA, FO sera attentive à ce que ces surcoûts ne pèsent pas sur l'ensemble des lignes budgétaires au détriment des besoins des agents.

Concernant le logement, après l'intervention de M. ECOLAN qui a expliqué comment et vers quoi il comptait mener sa mission, FO est intervenue pour indiquer qu'il serait tout à fait souhaitable qu'un échange soit prévu afin que notre organisation syndicale puisse apporter à la fois les besoins des agents en la matière mais également les propositions soutenues depuis plusieurs années sur le sujet. En effet, la problématique du logement est un des axes essentiels que doit porter l'Action Sociale Interministérielle tant le sujet est impactant pour les agents. FO suit avec intérêt ce dossier depuis plusieurs années, de façon transversale, et a porté plusieurs projets. Afin de continuer à œuvrer efficacement sur cette thématique, nous allons solliciter un entretien avec M. ECOLAN dans les meilleurs délais. De plus nous avons demandé de manière plus large que le président du CIAS et les coanimateurs de la commission permanente logement soient

pleinement associés à la réflexion. Il en va de l'intérêt collectif et du bien-être des agents.

Sur le «chèques vacances » :

L'urgence est de redynamiser cette prestation qui est en nette diminution en matière de plan servi par rapport à 2019. FO a été un lanceur d'alerte sur le sujet. Il faut favoriser l'accès pour les Primo-accédants. Cela permettra à de nouveaux agents de découvrir et de tester le dispositif « chèques vacances » auprès des prestataires et de contribuer à une relance, entre autres, du secteur touristique durement touché par la crise sanitaire.

Bien que le nombre de plans à servir soit en augmentation en 2022, le volume financier, lui, reste stable car les plans sont sur une durée plus courte et une épargne moins forte. Une sous-consommation sur cette ligne, même moins importante qu'en 2021, reste un risque que FO surveillera de très près.

Sur le CESU :

Nous ne pouvons que constater que le CESU constitue une revalorisation sous-calibrée. La revendication maintes fois posées par FO est de dé plafonner cette nouvelle 3e tranche pour retrouver un niveau plus élevé de bénéficiaires. Nous pouvons également utiliser l'éventuelle sous consommation pour étendre cette action au 6-12 ans.

Sur les places en crèches :

Malgré la progression notable du nombre de berceaux ces dernières années, la demande reste encore très forte et insatisfaite. FO propose d'utiliser les millions du Contrat Territorial Réservataire Employeur (obtenus en supplément pour 2022 par rapport à 2021), pour créer 200 à 300 places de crèches supplémentaires dès à présent. Cette mesure n'aurait, de fait, pas un gros impact budgétaire sur 2022 car financée sur les recettes supplémentaires liées à la réforme des Contrat Emploi Jeunesse et leurs transformations en CTRE. FO a également fait des propositions pour développer d'autres moyens de garde, notamment dans les zones blanches ou il n'y a pas d'offre de crèches.

Sur les SRIAS :

FO a demandé à la DGAFP de rappeler aux préfets de région leur obligation de fournir les moyens humains et matériels pour assurer une action sociale interministérielle continue et de qualité. Nous avons demandé que les besoins supplémentaires soient financés en utilisant les 3% de la réserve régionale préfectorale. Il est essentiel que l'ASI reste accessible au plus grand nombre d'agents et, encore plus aujourd'hui, avec une inflation à 5,6 % qui a pour conséquence l'augmentation des demandes d'aide pour juste payer leurs factures, le salaire ne suffisant plus pour vivre dignement.



COMITE INTERMINISTERIEL D'ACTION SOCIALE DU 30 JUIN 2022

DECLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES FONCTION PUBLIQUE

FO, FSU, UNSA, CFTD, CGT, SOLIDAIRES et CFE-CGC

Madame la Directrice Générale,

Monsieur le chef de service des parcours de carrière et des politiques salariales et sociales

Lors du CIAS du 22 janvier dernier qui clôturait l'activité 2021, les organisations syndicales vous signifiaient leurs inquiétudes liées à l'évolution des prestations d'action sociale essentielles pour l'ensemble des agent.es dans un contexte économique tendu. Dans leurs déclarations, elles mettaient en exergue les tendances baissières tant dans les dépenses des personnels consacrées à l'action sociale que dans le nombre des bénéficiaires de plusieurs prestations. Tout ceci se traduit par des sous-consommations budgétaires qui ont pu être rattrapées notamment par des mesures exceptionnelles prises en cours d'année (logement, chèques vacances, mesures Covid pour les RIA).

Pour autant, les organisations syndicales ont apprécié l'importance des décisions nécessaires prises ces derniers temps, en particulier pour l'AMD et l'AIP.

Néanmoins, les derniers développements en matière économique, l'inflation sur des produits essentiels, la flambée des prix de l'énergie vont sérieusement affecter le niveau et les conditions de vie des agents et de leur famille. Ce sont les personnes les plus fragiles et les plus isolées (majoritairement des femmes) qui en paient les conséquences les plus lourdes. L'action sociale interministérielle doit anticiper ces difficultés en ajustant le niveau de ses prestations dans les 3 domaines essentiels que sont la restauration, le logement et la petite enfance.

S'agissant de la restauration, avec les crises qui s'accumulent depuis maintenant plus de 2 années, des dispositions doivent être prises pour répondre d'une part au problème de fréquentation des RIA mais aussi pour que ces derniers puissent affronter la hausse très sensible de leurs charges et du prix d'achat de matières premières. Pour cela, il faut agir très concrètement par :

- La revalorisation de la PIM et la révision du barème dont l'effet de seuil,
- une aide financière adaptée dans les plus brefs délais,
- La révision de la circulaire de 2015 pour permettre aux RIA de s'adapter aux nouveaux modes de consommations et faire face aux conséquences des crises successives et leurs incidences,
- La pérennisation de l'aide juridique aux RIA mise en place pendant la période COVID compte tenu du contexte juridique tendu avec les prestataires,
- Le sujet de la TVA sur la restauration collective et en particulier en ce qui concerne les subventions aux agent.es.



Pour la question du logement des agents de l'Etat, alors même que ce dernier peine à recruter en période d'importants départs en retraite, le CIAS doit pouvoir jouer son rôle d'observatoire (y compris dans le domaine du 5 % préfectoral). Il doit être en mesure d'identifier les besoins et y répondre au niveau le plus adapté. Il nous faut donc pouvoir nous appuyer sur des ressources et des méthodes appropriées :

- La maîtrise du logement pérenne et les moyens pour le développer et le gérer en région
- Une gestion plus transparente du 5 % préfectoral avec les outils que requièrent les zones en tension
- La mise en œuvre d'un cautionnement efficace qui couvre la population d'une très large classe d'âge

Enfin, pour ce qui concerne la petite enfance, nous ne pouvons nous satisfaire de 4.500 berceaux réservés aujourd'hui, ce nombre étant nettement insuffisant au regard des demandes et ne couvre pas, loin s'en faut, l'ensemble du territoire, ni de la tentative de mise en place du logiciel AGORA + qui reste un échec pour le moment... En revanche, nous dénonçons la volonté d'externalisation et de dilapidation du budget Action Sociale qui serait bien plus utile dans un contexte de mise à disposition de personnels. Les O.S. demandent donc :

- Que tout soit mis en œuvre afin que le CESU 0-6 ans atteigne enfin sa cible en déplaçant la 3ème tranche
- Que chaque signature de marchés pour des places en crèche aboutisse au versement d'un CTRE
- Que chaque projet d'immeuble administratif (Cités et autres) en rénovation ou en construction comporte un local adapté pour la garde d'enfants (crèche ou MAM)
- que le logiciel de gestion/attribution des places en crèches réponde enfin aux fonctionnalités attendues et allège le travail en région
- Que soit entamée une véritable réflexion pour proposer d'autres modes de garde comme la mise en place de relais d'assistantes maternelles ou de Maison d'assistantes maternelles

Pour les organisations syndicales du CIAS, il ne peut être question de réduire la voilure de l'action sociale interministérielle dès lors que s'accroissent les difficultés auxquelles les agent.es de la fonction publique doivent faire face. A l'occasion de la réforme territoriale mise en place en 2017, il y a eu une réduction drastique des moyens des PFRH et donc ceux de la mise en œuvre de l'ASI au plan local. Et les engagements d'alors n'ont pas été tenus malgré la circulaire ministérielle du 15 février 2017 à destination des préfets de région.

Au regard des situations désastreuses dans certaines SRIAS, nous réclamons donc l'augmentation des moyens humains (CASEP et correspondants administratifs) mis à leur disposition afin d'assurer la continuité de service d'une action sociale de qualité. Il faut également augmenter le pourcentage des facilités de services pour les présidents et vice-présidents et envisager une mise en place pour les coanimateurs dans les SRIAS. Nous réclamons aussi que les moyens du bureau 5 BAS soit adaptée à la charge de travail.

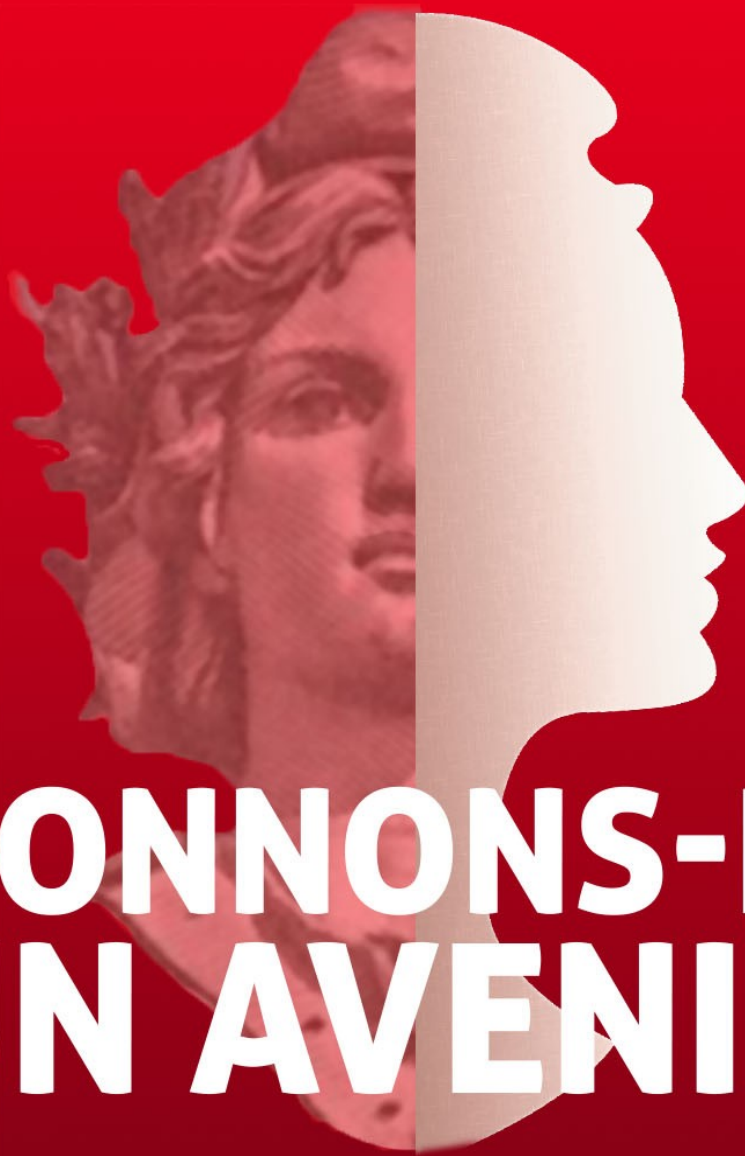
Enfin, nous ne pouvons terminer cette intervention sans parler de la situation des agents des DROM, qui plus que tous ont à souffrir des questions de logement, de restauration et de garde d'enfants au sein de leurs régions. Sur toutes ces questions, et de façon urgente, il y a donc lieu de prendre en compte leur situation particulière en adaptant les politiques comme nous savons le faire sur le sujet des budgets locaux.

Paris, le 30 juin 2022



LE SERVICE PUBLIC

A UNE HISTOIRE



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

**DU 1^{ER} AU 8
DECEMBRE
JE VOTE**

FO

**ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE**

